PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE KAMOURASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Le 11 mars 2013

Nicholas Ouellet

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Présents : Monsieur le maire Gervais Lévesque, Madame la conseillère Carmelle

Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel

Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

085.03.13 <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ouverture de la séance extraordinaire sans avis de convocation du 11 mars 2013 soit acceptée.

Gervais Lévesque

Carmelle Fortin

Sylvain Dubé

Jean Santerre

Robert Bérubé

086.03.13 <u>AUTORISATION DE PAIEMENT – TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS – RUE</u> DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QUE les travaux de prolongement des services d'aqueduc et égout sur la rue de La Pruchière montrent d'importants dépassements de coûts par rapport aux estimations de Roche Ltée;

ATTENDU QUE lors de l'adoption de la résolution numéro 005.01.13, il a été convenu qu'une retenue de 20%, représentant un montant de quarante-huit mille six dollars et quatre-vingt-deux cents (48 006,82 \$), soit effectuée sur la totalité des montants facturés par Transport en Vrac St-Denis et que normalement les retenues usuelles sont de 10%;

ATTENDU QUE suite à des demandes répétées auprès de la firme d'ingénieur, une rencontre explicative sur les dépassements de coûts avec la firme d'ingénierie Roche Ltée a été obtenue;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à effectuer le paiement final de vingt-quatre mille trois dollars et quarante et un cents (24 003,41 \$) à Transport en Vrac St-Denis dans le dossier de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de La Pruchière.

087.03.13 <u>SUIVI DE LA RENCONTRE AVEC LA FIRME D'INGÉNIEUR ROCHE LTÉE, SIGNIFICATION D'INSATISFACTION</u>

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire a accepté le règlement numéro 261 – Portant sur le prolongement des services d'aqueduc et d'égout, rue de la Pruchière;

ATTENDU QUE les appels d'offres sous invitation ont été envoyés aux firmes Genivar de Rivière-du-Loup, Roche de Montmagny et BPR de Rimouski en 2011;

ATTENDU QUE dans sa résolution numéro 236.08.11, adoptée le 24 août 2011, la Municipalité de Saint-Pacôme octroyait le contrat de réalisation des plans et devis pour

le projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égouts sur la rue de la Pruchière à la firme d'ingénierie Roche Ltée;

ATTENDU QUE les travaux de prolongement des services d'aqueduc et égout sur la rue de La Pruchière montrent un dépassement de coûts de l'ordre de quatre-vingt-dixhuit mille neuf cent treize dollars et quatre-vingt-huit cents (98 913,88 \$) par rapport aux estimations fournies par Roche Ltée dans ce dossier;

ATTENDU QUE suite à une rencontre avec la firme Roche Ltée et son ingénieur M. Iohann Langevin, il a été reconnu par ce dernier certains manquements au niveau de la planification des machineries nécessaires et des quantités de matériaux granulaires, manquements qui ont engendré des coûts supplémentaires dans les travaux.

ATTENDU QUE la Municipalité établit la liste sommaire des oublies, omissions et manquements à ce qui suit :

- Oublie d'inclure un bouteur (Bulldozer) à l'appel d'offre;
- Demande pour seulement 2 camions 10 roues à l'appel d'offre alors que 5 ont été nécessaires;
- Oublie d'inclure des quantités importantes de pierre nette;
- Omission de vérifier les emplacements nécessaires au déchargement des matériaux granulaires non conforme;
- Oublie de calculer le branchement de tuyaux pluviaux à l'intersection des rues Pruchière et Wiliam;
- Omission d'inclure les butés de béton nécessaire au projet.

ATTENDU QUE certains dépassements de coûts ont aussi été engendrés par des éléments imprévus et impondérables tels la présence d'eau en surface et une quantité de terre glaise plus importante que prévu;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à effectuer le paiement final de 50% des honoraires restants à Roche Ltée selon la soumission acceptée par la résolution 236.08.11, soit un montant de trois mille cinq cents dollars (3 500,00 \$)\$ avant taxes dans le dossier de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de La Pruchière. Les coûts pour la facture #0163752 portant sur le projet de raccordement du Club de Golf de Saint-Pacôme n'étant pas inclus dans ce calcul.

088.03.13 PROJET D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ AU PARC DE L'ACTION ET AJOUT D'UN MODULE DE JEUX

ATTENDU QUE le sol du Parc de l'Action n'est plus sécuritaire, car le sable est de plus en plus compact et ne répond plus aux normes actuelles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme souhaite améliorer la sécurité pour les enfants au Parc de l'Action;

ATTENDU QUE le Parc de l'Action contient seulement des modules de jeux pour les enfants de 0 à 5 ans;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'élaboration de la politique familiale, la population de Saint-Pacôme a mentionné l'intérêt d'avoir des lieux de rassemblements pour tous les âges;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme veut offrir aux citoyens de Saint-Pacôme un lieu de loisir diversifié pour tous;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme tient à maintenir un lieu de rassemblement de qualité qui répond aux besoins actuels de la population;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a élaboré un autre projet d'installation de jeux pour aînés dans le Parc de l'Action à l'été 2012 et que le projet présent ajouterait à la réfection du parc;

ATTENDU QUE ce projet représente un investissement de dix-neuf mille quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-douze cents (19 095,92 \$);

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme améliore la sécurité du Parc de l'Action en mettant de la fibre de cèdre pour parc de jeux au sol;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme installe un nouveau module de jeux pour les enfants de 5 à 12 ans;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme dépose une demande de financement de dix mille (10 000,00 \$) pour un projet de développement au programme Pacte rural à la MRC de Kamouraska;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme autorise Mme Marijo Couturier Dubé, agente de développement, à interpeller différentes entreprises du milieu afin de recueillir un montant minimum de deux mille dollars (2 000,00 \$);

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à financer 40% du projet, soit un montant de sept mille quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-douze cents (7 095,92 \$).

PÉRIODE DE QUESTIONS

089.03.13 FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'un des membres présents de clore l'assemblée. Il est 19h59.	
Gervais Lévesque	 Frédérick Lee

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 11 mars 2013 à laquelle étaient présents, Monsieur le maire Gervais Lévesque, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

085.03.13	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR			
	Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ouverture de la séance extraordinaire sans avis de convocation du 11 mars 2013 soit acceptée.			
	Gervais Lévesque	Carmelle Fortin		
	Sylvain Dubé	Jean Santerre		
	Daniel Jean	Robert Bérubé		
	Nicholas Ouellet			
		Gervais Lévesque, maire		
VPAIE CODIE CON	IFORME CERTIFIÉE			
CEe jour de				
Frédérick Lee, direc	teur général			

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 11 mars 2013 à laquelle étaient présents, Monsieur le maire Gervais Lévesque, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

086.03.13 <u>AUTORISATION DE PAIEMENT – TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS – RUE DE LA PRUCHIÈRE</u>

ATTENDU QUE les travaux de prolongement des services d'aqueduc et égout sur la rue de La Pruchière montrent d'importants dépassements de coûts par rapport aux estimations de Roche Ltée;

ATTENDU QUE lors de l'adoption de la résolution numéro 005.01.13, il a été convenu qu'une retenue de 20%, représentant un montant de quarante-huit mille six dollars et quatre-vingt-deux cents (48 006,82 \$), soit effectuée sur la totalité des montants facturés par Transport en Vrac St-Denis et que normalement les retenues usuelles sont de 10%;

ATTENDU QUE suite à des demandes répétées auprès de la firme d'ingénieur, une rencontre explicative sur les dépassements de coûts avec la firme d'ingénierie Roche Ltée a été obtenue;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à effectuer le paiement final de vingt-quatre mille trois dollars et quarante et un cents (24 003,41 \$) à Transport en Vrac St-Denis dans le dossier de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de La Pruchière.

	Gervais Lévesque, maire
VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE CEe jour de 201_	
Frédérick Lee directeur général	

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 11 mars 2013 à laquelle étaient présents, Monsieur le maire Gervais Lévesque, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

087.03.13 SUIVI DE LA RENCONTRE AVEC LA FIRME D'INGÉNIEUR ROCHE LTÉE, SIGNIFICATION D'INSATISFACTION

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire a accepté le règlement numéro 261 – Portant sur le prolongement des services d'aqueduc et d'égout, rue de la Pruchière;

ATTENDU QUE les appels d'offres sous invitation ont été envoyés aux firmes Genivar de Rivière-du-Loup, Roche de Montmagny et BPR de Rimouski en 2011;

ATTENDU QUE dans sa résolution numéro 236.08.11, adoptée le 24 août 2011, la Municipalité de Saint-Pacôme octroyait le contrat de réalisation des plans et devis pour le projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égouts sur la rue de la Pruchière à la firme d'ingénierie Roche Ltée;

ATTENDU QUE les travaux de prolongement des services d'aqueduc et égout sur la rue de La Pruchière montrent un dépassement de coûts de l'ordre de quatre-vingt-dixhuit mille neuf cent treize dollars et quatre-vingt-huit cents (98 913,88 \$) par rapport aux estimations fournies par Roche Ltée dans ce dossier;

ATTENDU QUE suite à une rencontre avec la firme Roche Ltée et son ingénieur M. Iohann Langevin, il a été reconnu par ce dernier certains manquements au niveau de la planification des machineries nécessaires et des quantités de matériaux granulaires, manquements qui ont engendré des coûts supplémentaires dans les travaux.

ATTENDU QUE la Municipalité établit la liste sommaire des oublies, omissions et manquements à ce qui suit :

- Oublie d'inclure un bouteur (Bulldozer) à l'appel d'offre;
- Demande pour seulement 2 camions 10 roues à l'appel d'offre alors que 5 ont été nécessaires;
- Oublie d'inclure des quantités importantes de pierre nette;
- Omission de vérifier les emplacements nécessaires au déchargement des matériaux granulaires non conforme;
- Oublie de calculer le branchement de tuyaux pluviaux à l'intersection des rues Pruchière et Wiliam;
- Omission d'inclure les butés de béton nécessaire au projet.

ATTENDU QUE certains dépassements de coûts ont aussi été engendrés par des éléments imprévus et impondérables tels la présence d'eau en surface et une quantité de terre glaise plus importante que prévu;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à effectuer le paiement final de 50% des honoraires restants à Roche Ltée selon la soumission acceptée par la résolution 236.08.11, soit un montant de trois mille cinq cents dollars (3 500,00 \$)\$ avant taxes dans le dossier de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de La Pruchière. Les coûts pour la facture #0163752 portant sur le projet de raccordement du Club de Golf de Saint-Pacôme n'étant pas inclus dans ce calcul

d'aqueduc et égout de la rue de La P	or dans le dossier de prolongement des services de Pruchière. Les coûts pour la facture #0163752 du Club de Golf de Saint-Pacôme n'étant pas
VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE CEe jour de201_	Gervais Lévesque, maire
Frédérick Lee, directeur général	_

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 11 mars 2013 à laquelle étaient présents, Monsieur le maire Gervais Lévesque, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

088.03.13 PROJET D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ AU PARC DE L'ACTION ET AJOUT D'UN MODULE DE JEUX

ATTENDU QUE le sol du Parc de l'Action n'est plus sécuritaire, car le sable est de plus en plus compact et ne répond plus aux normes actuelles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme souhaite améliorer la sécurité pour les enfants au Parc de l'Action;

ATTENDU QUE le Parc de l'Action contient seulement des modules de jeux pour les enfants de 0 à 5 ans:

ATTENDU QUE dans le cadre de l'élaboration de la politique familiale, la population de Saint-Pacôme a mentionné l'intérêt d'avoir des lieux de rassemblements pour tous les âges;

ATTENDU veut offrir aux citoyens de Saint-Pacôme un lieu de loisir diversifié pour tous;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme tient à maintenir un lieu de rassemblement de qualité qui répond aux besoins actuels de la population;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a élaboré un autre projet d'installation de jeux pour aînés dans le Parc de l'Action à l'été 2012 et que le projet présent ajouterait à la réfection du parc;

ATTENDU QUE ce projet représente un investissement de dix-neuf mille quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-douze cents (19 095,92 \$);

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme améliore la sécurité du Parc de l'Action en mettant de la fibre de cèdre pour parc de jeux au sol;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme installe un nouveau module de jeux pour les enfants de 5 à 12 ans;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme dépose une demande de financement de dix mille (10 000,00 \$) pour un projet de développement au programme Pacte rural à la MRC de Kamouraska;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme autorise Mme Marijo Couturier Dubé, agente de développement, à interpeller différentes entreprises du milieu afin de recueillir un montant minimum de deux mille dollars (2 000,00 \$);

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à financer 40% du projet, soit un montant de sept mille quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-douze cents (7 095,92 \$).

	Gervais Lévesque, maire
. VE GODVE GOVEOD VE GED	
AIE COPIE CONFORME CERT	

Frédérick Lee, directeur général

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 11 mars 2013 à laquelle étaient présents, Monsieur le maire Gervais Lévesque, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

089.03.13	FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 19h59.		
		Gervais Lévesque, maire	
VRAIE COPIE CON CEe jour de			

Frédérick Lee, directeur général